

Toulouse, le 27 Septembre 2022

Arrêté n° 20220927-n°138

**Portant mise en service des réseaux de collecte des eaux usées sur la commune de
VILLEMUR sur TARN**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur du Service d'Assainissement Collectif du 13 février 2013 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;

Vu le marché de travaux n° 085P2021 (Lot n°1) notifié le 23/08/2021 au groupement d'entreprises ROSSONI/SOCAT pour un montant de 99 988,50 €HT ;

Vu le marché de travaux n°086P2021 (lot n°2) notifié le 23/08/2021 à l'entreprise SADE CGTH pour un montant de 79 560,00 €HT

Considérant les permissions de voiries en date des 23/03/2021 et 28/03/2021;

Considérant que les travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'un poste de refoulement rue des fossés notre dame à VILLEMUR SUR TARN (OP n° 31584-7) ont été réceptionnés sans réserve le 12/07/2022 pour le lot n°1, et avec réserves le 12/07/2022 pour le lot n°2. Les dates d'achèvement des travaux fixées au :

Lot n°1 : 28/06/2022

Lot n°2 : 06/07/2022

Considérant que les travaux ont consisté à réaliser :

- La pose en tranchée d'un collecteur d'eaux usées Ø 200 mm PVC CR16, sur un linéaire de 125 ml,
- La création de 29 branchements particuliers neufs,
- La reprise en pieds de façades de 35 descentes EP existantes,
- La création d'un poste de refoulement eaux usées de type pompage en ligne de 7m³/h – HMT 14 mCE,
- La pose d'un réseau de refoulement Ø 90 PEHD, sur un linéaire total de 145 ml,
- La pose en tranchée commune avec le refoulement d'un fourreau TPC Ø 75 mm y compris chambres de tirage pour l'alimentation électrique du poste, sur linéaire total de 110 ml.

Considérant que la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée et réalisée par le bureau d'études **NALDEO**.

Arrête

- Article 1 :** La mise en service du réseau de collecte des eaux usées rue des fossés notre dame est fixée à compter de la notification de l'arrêté ;
- Article 2 :** Le délai de deux ans fixé par l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique pour raccorder les propriétés desservies par ce réseau court à compter de la date d'entrée en vigueur de cet arrêté mentionné à l'article 1 ;
- Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.

Didier ROUX

Vice-Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne



FICHE TECHNIQUE OUVRAGE

OP N° 31584-7

DATE MISE EN SERVICE (date de réception sans réserves):

- **Lot 1 : 12/07/2022**
- **Lot n°2 : 12/07/2022**

Adresse de localisation : Rue des fossés notre dame à VILLEMUR sur TARN

Destination ouvrage : Création du réseau de collecte des eaux usées

Type ouvrage :

- Collecteur d'eaux usées Ø 200 mm PVC CR16, sur un linéaire de 125 ml,
- 29 branchements particuliers neufs,
- La reprise en pieds de façades de 35 descentes EP existantes,
- Un poste de refoulement eaux usées de type pompage en ligne de 7m³/h – HMT 14 mCE,
- Réseau de refoulement Ø 90 PEHD, sur un linéaire total de 145 ml,
- Un fourreau TPC Ø 75 mm y compris chambres de tirage pour l'alimentation électrique du poste, sur linéaire total de 110 ml.